

# Le garde des Sceaux réagit

**Jean-Jacques Urvoas a répondu à Jean-Pierre Sueur qui lui demandait de procéder à une enquête, suite aux inondations au centre pénitentiaire de Saran.**

**A** lors qu'il est demandé à une dizaine de surveillants de travailler sur Châteaudun suite aux inondations (le sous-sol du centre pénitentiaire de Saran étant toujours inondé), Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, a reçu une réponse de Jean-Jacques Urvoas, ministre de la Justice. Il lui avait demandé, le 2 juin, de procéder à une enquête sur les études préalables à la construction du centre pénitentiaire de Saran. Il voulait aussi savoir quelles dispositions le garde des Sceaux comptait prendre suite à la situation.

## Des études pour prévenir de nouvelles dégradations

Jean-Jacques Urvoas assure, aujourd'hui, que, « s'agissant des études préalables menées en 2009 pour le choix du site, il n'y avait aucune alerte sur l'inondabilité du terrain. L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) a réalisé toutes les études requises et strictement suivi les prescriptions de l'État. En particulier, le dossier « loi sur l'eau » relatif au projet de construction a été déclaré auprès du préfet du Loiret et de la direction départementale des territoires du



**SARAN.** Le centre pénitentiaire inondé. PHOTO D'ARCHIVE

Loiret. Il détaillait les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévus et les hypothèses retenues pour leur dimensionnement. Son instruction n'a pas appelé de préconisation supplémentaire ».

Toutefois, comme La Rep' l'a déjà mentionné, « à la lumière des observations sur site en phase chantier, des hypothèses plus contraignantes ont été prises en compte pour dimensionner les ouvrages à réaliser pour la gestion des eaux pluviales. Le fossé périmétrique servant d'ouvrage de stockage des eaux de pluie a été redimensionné pour passer de 3.370 m<sup>3</sup> à 6.500 m<sup>3</sup>. Ce bassin permet de stocker le volume précipité lors de deux pluies décennales ou une pluie centennale, soit 66 mm de précipitations

cumulées ». Entre le 28 et le 31 mai, il est tombé 126,8 mm. « Ce bassin n'a pas pu se vider, ce qui a conduit à son débordement. Le fossé périmétrique était dès lors incapable de capter les précipitations qui s'accumulaient sur le site, du fait de la quasi-imperméabilité des sols ».

Jean-Jacques Urvoas écrit avoir demandé au bureau de l'immobilier de l'administration pénitentiaire de mener des études relatives à la remise en état du site et la prévention de nouvelles dégradations. La directrice de l'administration pénitentiaire s'est rendue sur place. Des mesures sont déjà prises ou anticipées pour la réparation des dégâts. En attendant, les détenus sont toujours dispersés dans d'autres centres. ■